



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 9 Octobre 2023 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Carine MIGNÉ (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Lorelei LE BARILLEC-BRIEN et Sébastien SEGRET

Secrétaire de séance : Mme Claudine CHARRIER.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Septembre 2023 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :

- Restaurant scolaire :
 - Lot 10 « Cloisons sèches » - Avenant 1 au Marché ISOLYA
 - Lot 3 « Gros œuvre » - Avenant 1 au Marché TRAINÉAU
 - Lot 16 « Plomberie » - Avenant 1 au Marché TURQUAND
- Point sur les travaux 2x2 voies RD 948

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Rapport annuel d'Activités 2022**

Après présentation de Monsieur le Maire et avoir rappelé qu'il est consultable sur le site internet de Challans Gois, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel d'Activités 2022 de Challans Gois Communauté.

➤ **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2023 (FPIC)**

Monsieur le Maire nous informe que Challans Gois, après être devenue contributrice en 2021, redevient bénéficiaire. Selon la répartition proposée par le Bureau communautaire, un montant de 58 970 € est alloué à notre commune pour l'année 2023.

➤ **Convention d'action foncière tripartite avec l'EPF « La Forge »**

Monsieur le Maire nous fait part de l'avis favorable du conseil communautaire pour cette convention, dans laquelle est rappelé le projet intergénérationnel (habitat inclusif, micro-crèche, logements).

↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

➤ Acquisition Parcelle ZD 146 à M. et Mme SALOMON

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle cadastrée section ZD n° 146 sise Rue du Stade, d'une superficie de 190 m², appartenant à M. et Mme Raymond SALOMON, domiciliés 71 Route de la Tonnelle à l'Île d'Yeu (85), au prix de 10 000,00 € net vendeur.**

➤ Assainissement

• Tarifs de la Redevance Année 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la délégation de ce service public a été confié à la Société STGS du Poiré sur Vie, à compter du 1^{er} Janvier 2016. Cette redevance se décompose en deux parties, une partie versée à la Commune et l'autre versée directement au concessionnaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, et dans le cadre du transfert de cette compétence vers Challans Gois à compter de 2025, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif de la part fixe à 20,00 € et d'augmenter le tarif de la part proportionnelle, en regard de l'inflation, soit 1,10 € le m³, pour l'année 2024.**

• Participation pour l'Assainissement Collectif 2024 (PAC)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 14-9-2022** en date du 3 Octobre 2022 fixant la participation pour l'assainissement collectif à 1 484,00 €, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Sur la base de l'inflation et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer la Participation à l'Assainissement Collectif à 1 529,00 €, à compter du 1^{er} Janvier 2024.**

• Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2022 (RPOS)

Après présentation de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, ce rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2022.**

➤ Instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux au site des Landes Franches pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la **délibération n° 15-9-2022** en date du 3 Octobre 2022 décidant de fixer la répartition du produit de cette taxe, pour l'année 2023, à hauteur de 50 %, pour la Commune de Falleron.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir cette répartition, pour l'année 2024.**

➤ Aménagement diverses rues (Rue de la Rochelle, Rue du Bureau et Rue Grignon de Montfort) - Choix du Maître d'Œuvre

Après avoir étudié les trois devis et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer un marché de Maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux estimés à 649 000,00 € HT et accepte l'offre du Cabinet AMEAS de Challans pour un taux de rémunération de 4,55 %.**

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ Restaurant scolaire - Lot 18 « Électricité » Avenant n° 1 au Marché SNGE

Dans le cadre de ces travaux et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 en plus-value au marché SNGE pour le lot 18 « Électricité », concernant l'alimentation des sèche-mains, pour un montant supplémentaire de 2 082,12 € HT.**

➤ **Restaurant scolaire - Lot 10 « Cloisons sèches » Avenant n° 1 au Marché ISOLYA**

Dans le cadre de ces travaux et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 en plus-value au marché ISOLYA pour le lot 10 « Cloisons sèches », concernant l'ajout de BA13 sur mur de refend, pour un montant supplémentaire de 1 730,28 € HT.**

➤ **Restaurant scolaire - Lot 3 « Gros œuvre » Avenant n° 1 au Marché TRAINEAU**

Dans le cadre de ces travaux et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 en moins-value au marché TRAINEAU pour le lot 3 « Gros œuvre », concernant l'enduit monocouche gris finition talochée, pour un montant de - 3 716,03 € HT.**

➤ **Restaurant scolaire - Lot 16 « Plomberie » Avenant n° 1 au Marché TURQUAND**

Dans le cadre de ces travaux et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 en plus-value au marché TURQUAND pour le lot 16 « Plomberie », concernant la modification des lavabos et robinets, pour un montant supplémentaire de 3 953,64 € HT.**

➤ **Chaufferie bois Groupe scolaire - Lot 2 « Gros œuvre » Avenant n° 1 au Marché TRAINEAU**

Dans le cadre de ces travaux et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 en plus-value au marché TRAINEAU pour le lot 2 « Gros œuvre », concernant la réalisation d'un enduit taloché sur relevé d'agglos de fondations, pour un montant supplémentaire de 1 884,71 € HT.**

➤ **SYDEV Effacement réseaux et Éclairage public Rue du Bureau et Rue de la Rochelle**

Après présentation de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'estimation financière émanant du SYDEV pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public Rue du Bureau et Rue de la Rochelle, pour un coût total de travaux d'un montant de 426 354,00 € HT soit une participation financière restant à la charge de la commune de 245 683,00 €. Cette participation sera prévue sur le budget de l'année 2024.**

➤ **Services Techniques - Véhicule électrique**

Après proposition de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, l'acquisition d'un véhicule électrique Ligier Pulse 4 (L3 long, batterie Lithium, blanc, avec plateau long 3 ridelles vérin hydraulique, réhaussees ajourées, portes rigides en verre, kit rampe de toit avec triangle et kit attelage) et accepte le devis de la Société URBAN Z ELEC de Aytré (17), au prix de 23 475,18 € TTC (déduit bonus écologique de 4 000 € TTC et prime à la conversion de 5 000 € TTC).**

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Budget ZAC Multisites - Décision modificative**

Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, rappelle à l'Assemblée, malgré la suppression de cette ZAC Multisites, que nous avons conservé le budget annexe ZAC en raison de son assujétissement à la TVA ce qui n'est pas le cas pour le Budget Principal. Pour des raisons de réglementation et après analyse avec le comptable public, nous vous proposons de passer ce budget en comptabilité de stock puisque des terrains sont encore destinés à la vente.

Après présentation de Monsieur Cyril CONTESSE, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de basculer du budget annexe ZAC toutes les subventions accordées soit 487 290,81 € sur le budget principal soit des crédits supplémentaires par décision modificative n° 1, comme suit :**

Section d'Investissement

<u>En dépenses</u>	- au compte 1322 Région	39 045,45 €
	- au compte 1323 Département	125 000,00 €

- au compte 13248 Commune	186 114,60 €
- au compte 1328 Ministère	1 447,12 €
- au compte 1348 Ministère	13 552,88 €
- au compte 1341 Préfecture	122 130,76 €
Total	487 290,81 €
<u>En recettes - au compte 1641 Emprunts</u>	487 290,81 €
Total	487 290,81 €

et précise que ce budget revient à une comptabilité de stock et autorise le comptable à passer les écritures nécessaires.

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

↳ Jeunesse - Tarifs des activités

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de rajouter un tarif D pour les soirées organisées au Foyer de Jeunes Ado'Space, au prix de 7 €.**

↳ Mairie d'Apremont - Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique 2022/2023

Après accord de dérogation, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de verser une participation financière à la Mairie d'Apremont pour les charges de fonctionnement de leur école publique, concernant l'élève Anastasia BETHUYS, pour un montant de 751,71 €, pour l'année scolaire 2022/2023.**

↳ SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

↳ Désignation du référent déontologue de l'élu local

L'article 208 de la Loi n° 2022-217 du 21 Février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue » chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans le Charte de l'élu local (article L1111-1-1 du Code Général des collectivités territoriales). Le décret d'application a été publié au journal officiel du 7 Décembre 2022 pour une entrée en vigueur le 1^{er} Juin 2023.

Pour cela, l'Association des Maires et Présidents des Communes de Vendée (AMPCV) propose aux collectivités une liste de référent mise à jour régulièrement.

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **désigne, à l'unanimité, en qualité de référent déontologue les membres de la liste constituée par l'AMPCV, dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste ;**
- **précise que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat ;**
- **fixe les modalités de saisine du ou des référents déontologues et de rémunération à 80 € par personne et par dossier, 300 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée et 200 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée ;**
- **Décide que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.**

↳ DIVERS

↳ 100 ans de l'Église

Monsieur le Maire nous fait part de cet évènement qui s'est déroulé du Vendredi 29 Septembre au Dimanche 1^{er} Octobre 2023.

Le Clephe a organisé une exposition relatant l'histoire de l'église, l'impact de son effondrement en 1913, accompagnée par la paroisse et la municipalité. Quelques centaines de visiteurs, dont les scolaires, ont pu découvrir ce travail méticuleux. Merci à cette association, aux élus et au personnel municipal qui ont contribué à la réussite de cet événement culturel.

➤ **Participation « La Joséphine »**

Madame Claudine CHARRIER nous fait part de cet événement qui s'est déroulé le 7 octobre dernier. Environ 80 participants se sont donné rendez-vous place des Libertés et ont parcouru 2 circuits dans la bonne humeur, dans un bel élan de solidarité, celui de rassembler les femmes autour de la lutte contre le cancer du sein, Des hommes ont également participé. Pour 2024, la question se pose d'un verre de l'amitié en fin de parcours favorisant ce partage pour une belle cause.

➤ **Réunion publique du 18 Septembre 2023**

Monsieur le Maire nous fait part du déroulement de cette réunion au cours de laquelle une quinzaine de Ligneronnais et autant d'élus ont pu échanger le 18 septembre.

Après 2 années d'arrêt en raison du Covid, cet exercice démocratique a été renouvelé, celui de donner la parole aux citoyens.

Réponse a été donnée à chaque question écrite envoyée préalablement. Si la plupart avait des sujets personnels à évoquer, majoritairement liés à l'urbanisme et à la sécurité, ont été aussi présentés nos projets d'aménagement de centre-bourg, la santé, le futur restaurant scolaire, le très haut débit, ... Malgré une faible assistance, ce fût une réunion dynamique et courtoise.

➤ **Repas Agents/Élus du 28 Septembre 2023**

Monsieur le Maire nous fait part du bon déroulement de ce repas convivial et apprécié de tous.

➤ **Point sur les travaux 2x2 voies RD 948**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON nous font part de l'avancée des travaux.

Après avoir souligné l'importance de la réalisation de ce bel ouvrage, si utile en termes de sécurité et d'impact économique, passant sur notre commune, reliant La Roche-sur-Yon à Challans, ils nous informent de leur incompréhension à avoir vu se poser des panneaux masquant la visibilité de l'entreprise Bonnin-Dugué et d'autres dans le futur sur ce secteur.

Ceci est contraire à la volonté écrite dans la délibération prise le 11 Février 2019 : « *Préserver la visibilité des entreprises et du château par un écran translucide sur toute la continuité du tronçon urbanisé, tout en préservant du bruit* ». C'est aussi une question de bon sens quand on sait que cette entreprise est installée depuis Septembre 2021. Malgré leurs interventions auprès du Département à tous les niveaux, ils n'ont pu empêcher cette pose.

Par notre intervention, nous avons pu faire corriger la signalétique liée aux travaux et surtout informer les entreprises les plus impactées par les nécessaires déviations pour que les travaux se fassent en toute sécurité.

Par ailleurs, nous avons communiqué au Département par courrier le 29 Août les signalétiques souhaitées aux abords de la 2x2 voies afin d'informer des principales activités de la commune et en particulier celle de la station-service.

L'inauguration se déroulerait le 6 ou 7 Novembre 2023.

Une réunion a été fixée par le Département pour le 16 Octobre. Monsieur le Maire ne peut être disponible mais Monsieur Jean-Claude BIRON pourra se rendre disponible. Nous ne doutons pas que le Département saura prendre en compte les intérêts des Ligneronnais.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Réunion Forces vives**

Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, nous informe de la date de cette réunion prévue le Jeudi 9 Novembre 2023.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part du renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes. L'élection est prévue le Vendredi 13 Octobre 2023 à la mairie, 9 h 30 pour l'école privée « Sainte Marie » et 10 h 30 pour l'école publique « Arc en Ciel ». Les résultats seront communiqués vers 15 h 30.

➤ **Inauguration du Restaurant scolaire**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part de la date d'inauguration prévue le 24 Février 2024 à 11 h.

Séance levée à 22 h 07.

Pour extrait, Affiché le 16 Octobre 2023
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,

Secrétaire de séance,
Madame Claudine CHARRIER,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 6 Novembre 2023 à 20 h 30.